

SA



#Fort l'Unsa

OUVERTURE DES NAO 2013. du 12/12/2012



→ **Ouverture des N.A.O. 2013** : Cette première réunion sert surtout à établir le calendrier des réunions. 3 dates ont été pour l'instant retenues :

- Le 29 janvier 2013
- Le 15 février
- Le 12 mars

Une réunion le 14 mai 2013 servira au rapport sur les rémunérations 2012.

Un rappel des thèmes obligatoires :

- Les salaires effectifs.
- La durée effective du travail.
- L'épargne entreprise.
- L'emploi des séniors.
- L'emploi des handicapés.

➤ Plus de renseignements sur les NAO sur le site Juritravail.com (accès libre) :

[Clic sur le lien pour accès](#)



→ **Négociation sur le principe d'indemnisation du Chomage partiel** :

un rappel de la question posée par le Syndicat Autonome / UNSA lors du C.E. du 07/12/2012 « nous vous demandons d'entamer une négociation en vue de maintenir la rémunération pendant ces périodes de chômage partiel et ce, quelles que soient les catégories socio professionnelles »

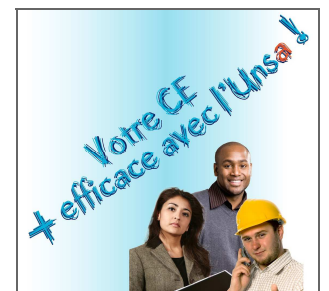
- La réponse de la Direction : la Direction est disposée à améliorer le dispositif d'indemnisation du chômage partiel sous réserve du respect des principes suivants :
- Ne pas percevoir autant en chômant qu'en travaillant ou en se formant.
- Trouver une formule simple qui permette de neutraliser les effets résultant des diverses modalités d'organisation.

→ Pour simplifier ce qui a été retenu c'est la compensation à 100 % des 2H30 fait au delà des 35H chaque semaine (afin de ne pas pénaliser les prises des journées dans des semaines différentes).

→ Pour simplifier et à titre d'exemple pour un salaire brut moyen de 1 800 €, la perte pour 5 jours chômés serait en moyenne de **2,2 %** au lieu de **3,6 %**.

→ A noter que le chômage partiel ne donne pas droit à JRTT mais n'a aucune incidence sur l'acquisition des droits à congés payés. Les primes générales (au contraire des primes assujetties à l'emploi) ne seront pas impactées par la mesure d'APLD (prime quadrimestrielle, annuelle, bonus, accession à la propriété).

➤ **Le Syndicat Autonome/ UNSA est satisfait de cette proposition de la Direction et va donc signer cet accord.**



Pour me recevoir automatiquement par messagerie
infos-subscribe@syndicatautonomie62510.fr